



*Réseau de santé dédié aux Troubles de
l'Apprentissage*

Rapport d'Activité 2013



Editorial

2013, Résodys continue !

En 2013, nous apprenions que le financement de Résodys était renouvelé jusqu'à décembre 2015, ce qui prouve, après douze années de fonctionnement, la reconnaissance par nos tutelles du bien fondé et de l'efficacité du dispositif de notre réseau, seule structure disponible dans la région capable d'orienter, sélectionner et évaluer toutes les situations qu'elles soient scolaires, médicales ou sociales auxquelles sont confrontées les personnes souffrant de troubles d'apprentissage et leur famille. C'est dire aussi que l'effort permanent de nos équipes, au delà de la qualité du soin et de l'accompagnement, de s'astreindre à une rigueur quasi-administrative, condition incontournable pour permettre à nos tutelles d'évaluer objectivement notre fonctionnement, a une fois de plus été récompensé.

Pour autant, Résodys ne s'est pas contenté d'appliquer une recette qui s'est avérée gagnante : il a fallu s'adapter. Cette adaptation, qui a été durant ces années le maître-mot de notre évolution, nous a amenés à modifier parfois radicalement nos objectifs et nos moyens pour nous aligner au mieux sur la politique régionale de santé.

En 2013, Résodys a activement participé à la création de la Société Francophone des Troubles des Apprentissages (SoFTAL), dont la première assemblée Générale a eu lieu lors de notre journée scientifique annuelle, qui s'est fixé comme objectif principal de devenir l'organe de référence auprès des pouvoirs publics pour toutes les questions scientifiques et organisationnelles autour des Troubles d'Apprentissage.

Enfin, Résodys a poursuivi en 2013 et étendu ses différentes actions en collaboration avec l'Education nationale (6 pour dys), avec le Conseil Général 13 (Points Ecoutes dys), avec les différentes municipalités (PRE –Projet de Réussite Educative, avec une extension pour cette année au PRE de Marseille), soulignant une fois de plus notre volonté d'étendre notre action aux familles de tous secteurs géographiques et de tous niveaux socio économiques.

Dr Michel Habib, Président de Résodys

Fiche Technique

L'Association Résodys

Créée en 2002, Association loi 1901 a pour objet :

- De contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un réseau de soins pluridisciplinaire et pluri partenarial destiné à améliorer la qualité de vie et l'intégration scolaire d'enfants souffrant de troubles spécifiques du langage.
- De développer des projets de recherche scientifique fondamentale et appliquée dans le domaine de cette pathologie.
- De concevoir et organiser la formation initiale et continue des professionnels du réseau, des médecins réseau, en adéquation avec les résultats des recherches scientifiques pour améliorer la prévention et la prise en charge.
- De promouvoir toute initiative scientifique, médicale ou médico-sociale et de gérer tous types d'établissements ayant trait aux troubles du langage et des apprentissages, leur connaissance, la diffusion de cette connaissance, la formation des acteurs et la prise en charge des patients quel que soit leur âge et pour toutes sortes de handicaps touchant aux apprentissages. Ces différentes actions s'inscrivent dans un esprit de collaboration avec les partenaires dans le domaine.

Le Réseau de Santé

Fait suite au plan d'action interministériel du 21 mars 2001.

Précisé par la circulaire DHOS/01/2001/209 du 4 mai 2001 relative à la prise en charge hospitalière des troubles spécifiques des apprentissages du langage oral et écrit.

Réseau de soins régional œuvrant pour dans le domaine des troubles spécifiques de l'apprentissage. Le réseau a pour objectif de :

- Coordonner l'action des médecins et rééducateurs impliqués dans la prise en charge sanitaire et éducative des patients.
- De s'assurer de la précocité du dépistage, de la cohérence de la prise en charge proposée ainsi que du suivi médico-pédagogique.

Le réseau aide les enfants qui souffrent de formes « sévères » et « moyennement sévères » de trouble du langage à accéder à un diagnostic précis par le biais de bilans réalisés par des spécialistes selon une méthodologie reconnue et à l'aide d'outils en adéquation avec les dernières connaissances scientifiques dans le domaine.

Rappel des objectifs opérationnels de Résodys

Organisationnels :

- Permettre l'accès aux soins dans les meilleurs délais.
- Accueillir et accompagner les familles dans leur parcours de soins, optimiser l'orientation des patients, diffuser des documents d'information et de sensibilisation.

Parcours de soin :

- Coordonner les prises en charge du patient, permettre son suivi par un médecin réseau formé à l'utilisation ou à la lecture de différents tests (par le biais de la formation continue ou en interne à Résodys).
- Coordonner et organiser les inclusions en Unité de Bilans et en suivi, harmoniser le protocole des prises en charge, accompagner le patient et sa famille (rédaction d'un PPS, utilisation d'une messagerie sécurisée et d'un dossier médical informatisé, ...).

La qualité :

- Favoriser l'acquisition d'une culture et d'un vocabulaire commun, contribuer à la cohérence et à l'harmonisation des soins : création de grilles de profils lisibles par tous.
- Contribuer à la production de connaissances sur la région PACA et sur le territoire national par le biais de notre adhésion et implication au sein de la Fédération Nationale des Réseaux de Santé Troubles des Apprentissages.

Partenaires du Projet

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille,
La Faculté de Médecine de Marseille,
Aix – Marseille Université
Le CNRS, et particulièrement l'institut de Sciences Cognitives de la Méditerranée,
Les Rectorats d'Aix-en-Provence et de Nice,
Les Inspections Académiques des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.
Le centre Les Airelles à Grasse (06) et celui des Lavandes (M.E.C.S) à Orpierre (05),
Les communes d'Aix-en-Provence, Salon-de-Provence, Toulon, Martigues et leurs administrations hospitalières respectives.

Partenaires Institutionnels

L'Agence Régionale de Santé

Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins, PRSP

Agence Régionale de l'Hospitalisation – PACA, Schéma Régional de Prévention.

Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Points Ecoute Dys départementaux
Fonctionnement

Municipalité de Marseille

Points Ecoute Dys départementaux
Fonctionnement

PRSP

6 pour Dys

Mairies de Toulon, La Seyne sur Mer, La Garde (Var) et Mairie du 14^e à Marseille Projet Réussite Educative

Qui sommes nous ?

Une association régionale loi 1901, créée en 2002, gestionnaire d'un réseau de soins et d'un SESSAD

Le dispositif Résodys est une référence incontournable au niveau national dans le domaine des troubles spécifiques de l'apprentissage.

La prise en charge en Formation continue des manifestations Résodys a été déléguée à l'Association Formadys, créée en 2011.

4 principes de base :

- **La spécificité** des troubles des apprentissages : défendre la particularité du trouble qui nécessite d'y être spécialisé pour donner des soins adéquats.
- **La pluridisciplinarité** des bilans et des suivis. Un praticien seul ne peut rien faire, il a toujours besoin d'échanger, de regards croisés de divers spécialistes
- **La proximité**. Les pôles de proximité couvrent le territoire PACA Ouest. On ne peut être efficace que si on est proche du lieu de vie (et de scolarité) de l'enfant.
- **L'expertise scientifique**. La compétence, l'expertise et la recherche depuis 10 ans sur des bases scientifiques ont toujours garanti la qualité de notre travail.

Nos actions :

- Contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un **réseau de soins** pluridisciplinaire et pluri partenarial destiné à améliorer la qualité de vie et l'intégration scolaire d'enfants souffrant de troubles spécifiques du langage.
- Développer des projets de **recherche scientifique** fondamentale et appliquée dans le domaine cette pathologie.
- Concevoir et organiser **la formation** initiale et continue des professionnels du réseau, des Médecins Réseau, en adéquation avec les résultats des recherches scientifiques pour améliorer la prévention, et la prise en charge.
- Promouvoir toute initiative scientifique, médicale ou médico-sociale et de gérer tous types d'établissements ayant trait aux Troubles du langage et des apprentissages (**SESSAD**), leur connaissance, la diffusion de cette connaissance, la formation des acteurs et la prise en charge des patients quel que soit leur âge et pour toutes sortes de handicaps touchant aux apprentissages.
- Ces différentes actions s'inscrivent dans un **esprit de partenariat** avec les partenaires dans le domaine

L'Organisation interne

Michel Habib, neurologue, médecin temps plein des Hôpitaux de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, détaché à mi-temps dans la fonction de Directeur Médical.

Catherine Renard, Médecin homéopathe, en charge de la gestion des Médecins Réseau.

Daniel Livon, pédiatre, en charge de la formation continue.

Sabrina Danielian, secrétaire de direction.

Candy Accariès, coordinatrice administrative du réseau et secrétaire comptable du SESSAD.

Patricia Domingues, secrétaire comptable.

Carine Nouguier, psychologue, chargée de mission (communication avec le secteur éducatif et recherche).

Carine Verse, neuropsychologue, chargée de mission temporaire (actions PRSP et PRE).

Natacha Clary, chargée de Mission.

Les Pôles de proximité

Aix-en-Provence. Coordinatrice : Elsa Pena, 0.75 ETP.

Marseille- Vallée de l'Huveaune. Coordinatrice : Alexandra Boegly, 0.80 ETP.

Salon-de-Provence. Coordinatrice : Hélène Galleron, 0.50 ETP.

Toulon. Coordinatrice : Marie-Edith Costanzo, 0.75 ETP.

Martigues- Etang-de-Berre. Coordinatrice : Stéphanie Martinez, 0.70 ETP.

Avignon. Coordinatrice: Magali Raoux : 0.75 ETP.

Le Financement de l'équipe

Le coordinateur : médecin spécialiste des hôpitaux, mis à disposition à mi-temps AP-HM.

Le médecin responsable des médecins réseau, 0.2 ETP (FIR).

Le médecin responsable de la formation, 0.2 ETP (FIR).

La secrétaire de direction : salariée plein temps de Résodys (FIR).

La coordinatrice administrative : salariée mi-temps de Résodys, partagée sur les 6 pôles engagés dans le projet (FIR) et secrétaire à mi-temps pour le SESSAD.

La secrétaire comptable : salariée mi-temps de Résodys.

La psychologue chargée de mission de coordination, 0.5 ETP (FIR).

La neuropsychologue chargée de mission temporaire PRSP et PRE.

La chargée de mission, 0.40 (FIR)

Les 6 coordinatrices : FIR et Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

La Composition du Bureau

Nom, Prénom	Profession	Adresse	Fonction
Habib Michel	Neurologue	162 Bd de la Comtesse 13012 Marseille	Président
Mancini Josette	Neuropédiatre	CHU Timone CERTA, 264 rue St Pierre 13012 Marseille	Vice-présidente
Renard Catherine	Médecin	197 rue Chateaudon, 13300 Salon	2 ^e Vice-Présidente
Innocenti Martine	Orthophoniste	101 rue Colbert, 84210 Pertuis	Trésorière
Colleau-Attou Audrey	Orthophoniste	Les Jardins de Castellane Bt F 45 rue Jules Cantini 13006 Marseille	Secrétaire

La Composition du Conseil d'Administration

Membres institutionnels (Collège 1) = 5 membres

Nom, Prénom	Représentant	Titre
Habib Michel	Résodys	Coordinateur
Mancini Josette	Responsable centre référent	Chef de service
Livet Marie-Odile	Hôpital d'Aix-en-Provence	Neuropédiatre
Joël Hervé	Education Nationale	Inspecteur Education nationale
Degremont Danièle	Education Nationale	Médecine scolaire

Membres institutionnels (Collège 2) = 9 membres

4 orthophonistes	1 psychologue	2 psychomotriciens	2 médecins
Colleau-Attou Audrey	Siaud Facchin Jeanne	Boutelet Philippe	Renard Catherine
Innocenti Martine		Bachelard Annie	Ticus Ioana
Lesage Catherine			
Bonnot Dominique			

Membres associatifs (Collège 3) = 2 membres

Luce Nocera (association usagers)	Dyspraxie France Dys	Présidente
Piasco Cathy (association usagers)	Avenir Dysphasie Provence	Présidente

Les Moyens logistiques

- Local de 190 m² en location : 3 square Stalingrad, 13001 Marseille, Central et Pôle d'Huveaune.
- Pièce de 20 m² mis à disposition par le CNRS pour la recherche dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille.
- Locaux mis à disposition par les Hôpitaux de Toulon, Martigues et Aix-en-Provence.
- Locaux en location : Mairie de Salon et local privé à Morières les Avignon (Avita).

Identification du public

Rappel concernant les troubles DYS

Handicap invisible encore mal connu, trouble cognitif durable que l'on appelle les « dys » qui freine l'enfant dès ses premiers apprentissages scolaires.

Un diagnostic précoce s'avère essentiel pour déterminer la nature du trouble et pour aider l'enfant par le biais de la remédiation et d'aménagements pédagogiques.

En France on parle de 6 à 8% de personnes atteintes de troubles dys. On peut dire que 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques.

Les troubles « dys » consistent en une anomalie du développement de l'une des fonctions cognitives **sans déficience intellectuelle ni sensori-motrice**.

Ils apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou lors des premiers apprentissages et persistent à l'âge adulte.

Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale et peuvent provoquer un déséquilibre psychoaffectif.

Leur repérage, leur dépistage et leur diagnostic sont donc déterminants pour l'enfant et donc l'adulte en devenir.

Certains de ces troubles affectent plus spécifiquement les apprentissages précoces comme le langage et la coordination motrice, d'autres affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires comme le langage écrit (lecture, grammaire, ..), le calcul. Ils sont appelés troubles spécifiques des apprentissages.

On regroupe ces troubles en 6 catégories :

- Les troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit communément appelés Dyslexie (liés aux troubles de la lecture) et Dysorthographe (liés à l'apprentissage de l'orthographe).
- Les troubles spécifiques du développement du langage oral, communément appelés Dysphasie.
- Les troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales, communément appelés Dyspraxie (trouble persistant du geste).
- Les troubles spécifiques du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives, communément appelés TDAH (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité).

- Les troubles spécifiques du développement des processus mnésiques.

- Les troubles spécifiques des activités numériques, communément appelés Dyscalculie (liés à l'apprentissage des mathématiques).

La Population concernée par le réseau

Zone géographique couverte à ce jour par le réseau : Région PACA

Nombre théorique de personnes concernées par la pathologie (ou la thématique) sur la zone géographique du réseau : 1% de la population est atteinte par des troubles sévères Dys soit 3 000 personnes et 5% par des troubles moyennement sévères c'est-à-dire 15 000 personnes.

Population cible 2013 : nombre de patients que le réseau avait prévu de prendre en charge entre le 01/01/2013 et le 31/12 2013 : **250 enfants** (sévéres) + **830 enfants** (moins sévéres) = **1 080 enfants**.

Les Professionnels du réseau

Professionnels de santé	Professionnels adhérents		Professionnels actifs		Professionnels présents dans l'instance dirigeante	
	Nb libéraux	Nb hospitaliers	Nb libéraux	Professionnels de santé	Nb libéraux	Nombre hospitaliers
Médecins Généralistes	19	0	21	0	1	0
Médecins (Phoniatre, E.N., PMI)	4	0	3 (EN) et 2 (PMI)	0	0	0
Neurologues	1	2	0	3	0	2
Neuropédiatres	1	1	0	4	0	1
Pédiatres	14	1	7	0	0	0
Psychologues/ Neuropsychologues	34	0	24	1	0	0
Orthophonistes	372	0	84	0	0	0
Orthoptistes	1	0	47	0	0	0
Psychomotriciens	42	0	29	0	0	0
Ergothérapeutes	11	0	9	0	0	0
Graphothérapeutes	5	0	0	0	0	0

Les Unités de Bilans (UdB)

Leurs Objectifs

- Améliorer la **prise en charge**, l'**accès aux soins** et les **orientations** des enfants souffrant de troubles spécifiques de l'apprentissage du langage oral et écrit.
- Faciliter les **liens entre les professionnels** : professionnels de santé, mais aussi scolaires et travailleurs sociaux.
- **Renseigner** l'ensemble de la population, des professionnels de santé et de l'éducation sur les troubles des apprentissages.

Leur Organisation

Six pôles de proximité coordonnés par Résodys Central, le siège social situé à Marseille, couvrent la région PACA ouest :

- Pour être au plus près de la population et assurer un **meilleur accès aux soins**.
- Pour permettre une **meilleure coordination des soins** entre les différents praticiens qui suivent l'enfant.
- Pour une **meilleure qualité de soins**, les mêmes praticiens bilangent et rééduquent les enfants.
- Pour faciliter **le lien avec le milieu scolaire** de l'enfant.

Une secrétaire coordinatrice par pôle pour :

- Répondre aux demandes des familles avec une parfaite connaissance du tissu médical, social et scolaire de leur secteur.
- Développer et solliciter le réseau local de professionnels, notamment libéraux, de manière à faciliter la prise en charge des enfants par une réponse locale adaptée.
- Etablir des liens étroits, cohérents et constructifs avec l'institution scolaire et la MDPH.
- Pouvoir informer aux professionnels pour que les enfants puissent être orientés de manière adaptée et coordonnée.
- Proposer un appui méthodologique aux Médecins réseau, notamment pour établir les synthèses.

Les critères d'inclusion :

- Enfants âgés de 5 à 18 ans.
- Prise en charge orthophonique supérieure ou égale à 1 an.
- Dyslexie « sévère » à « moyennement sévère ».
- Pas de troubles psychologiques important associés.

Les Recettes

SOURCES DE FINANCEMENTS	FINANCEMENT ATTRIBUES AU TITRE DE 2013
FIR	477 401.91 euros
Collectivités territoriales (Ville et Conseil Général)	33 500.00 euros
Crédits d'Etat	0.00 euros
ARS (schéma régional de prévention)	12 000.00 euros
PRE (Toulon, La Seyne sur Mer et la Garde)	22 240.00 euros
Fonds d'Assurance Maladie (Fonds National de Prévention, Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale)	0.00 euros
Budget Hospitalier (détachement à mi-temps du Dr Michel Habib, neurologue coordinateur)	60 702.00 euros
TOTAL	605 843.91 euros

Le Fonctionnement

Frais généraux :

Subventions accordées	Dépenses réelles	Solde au 31/12/13
46 493,91 €	44 310,31 €	+ 2 183.60 €

Salaires :

Subventions accordées	Dépenses réelles	Solde au 31/12/13
299 190.00 €	268 031.94 €	31 158.06

Dérogations des prestations des professionnels conventionnés

Dépenses concernant l'enveloppe de l'année 2013 :

Intitulés	Subventions accordées	Dépenses réelles	Provision 2014	Solde au 31/12/13
Médecins référents 1 ^{ère} consultation	15 906.00 €	7 546.00 €	0.00 €	8 360.00 €
Médecins référents : réunion de synthèse	5 000.00 €	2 960,00 €	2 040.00 €	0.00 €
Orthophoniste : réunion de synthèse	500 .00 €	3 000.00 €	4 500.00 €	0.00 €
Paramédicaux : réunion de synthèse	2 520.00 €	390.00 €	2 130.00 €	0.00 €

Dépenses concernant les enveloppes antérieures à l'année 2013 :

Intitulés	2012
Médecins référents : réunion de synthèse	660.00 €
Orthophoniste : réunion de synthèse	630.00 €
Paramédicaux : réunion de synthèse	0,00 €

Dérogations des prestations des professionnels hors du champ conventionnel

Dépenses concernant l'enveloppe de l'année 2013

Intitulés	Subventions accordées	Dépenses réelles	Provision 2014	Solde au 31/12/13
Neuropsychologue : bilan	45 000.00 €	39 240.00 €	5 760.00 €	0.00 €
Psychomotricien : bilan	17 368.00 €	11 336.00 €	3 952.00 €	0.00 €
Psychomotricien : prise en charge	16 804.00 €	6 176.00 €	10 624.00 €	4.00 €

Dépenses concernant les enveloppes antérieures à l'année 2013 :

Intitulés	2012	2011	2010 bis
Neuropsychologue : bilan	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Psychomotricien : bilan	2 288.00 €	104.00 €	0.00 €
Psychomotricien : prise en charge	5 248.00 €	12 930.00 €	560.00 €
Provision 2014 (bilan psychomoteur)	104.00 €	0.00 €	0.00 €
Provision 2014 (Psychomotricien prise en charge)	28.00 €	3 724.00 €	56.00 €

Comme précisé les années précédentes, notre fonctionnement implique qu'une partie des subventions accordées pour les dérogations tarifaires (conventionné et non conventionné) sur une année ne soit payée que l'année suivante voir deux ans après lorsqu'il s'agit des prises en charge en psychomotricité.

→ En 2013, nous avons dépensé 94 868 euros pour les dérogations tarifaires, 70 648 euros correspondant aux actes de 2013 et 24 220 euros afférant aux actes antérieurs à l'année 2013.

→ La totalité des provisions de 2014 pour les dérogations tarifaires s'élève à 34 998 euros, il s'agit des actes pour les enfants en cours de prise en charge et non terminée fin 2013.

La Répartition budgétaire par pôle

Objectifs fixés par l'ARS pour 2013 :

250 inclusions en UdB (cas sévères) et 830 en suivi (non sévères)

	Code	Nb d'enf Aix	Subv° Aix	Nb d'enf Salon	Subv° Salon	Nb d'enf Toulon	Subv° Toulon	Nb d'enf MEB	Subv° MEB	Nb d'enf Huv	Subv° Huv	Nb d'enf Avign.	Subv° Avign.
250 UdB	FP0	44	880	35	700	48	960	43	860	32	640	48	960
	FP1	44	1320	35	1050	48	1440	43	1290	32	960	48	1440
	FP8	14	420	13	390	14	420	14	420	14	420	15	450
	F11	44	7920	35	6300	48	8640	43	7740	32	5760	48	8640
	F13	30	3120	3	2392	32	3328	29	3016	24	2496	29	3016
	F12	9	4366	8	2786	3	1680	9	4576	1	700	7	2674
	TOTAL	44	18026	35	13618	48	16468	43	17902	32	10976	48	17180
830 Suivis	F10	135	2970	90	1980	135	2970	135	2970	200	4400	135	2970
	TOTAL	135	2970	90	1980	135	2970	135	2970	200	4400	135	2970
	TOTAL GENERAL	179	20996	125	15598	183	19438	178	20872	232	15376	183	20150

TOTAL SUBVENTION TOUS POLES CONFONDUS	112430
--	---------------

Le Nombre de prises en charge en 2013

Nombre de patients nouvellement inclus entre le 01/01/2013 et le 31/12/ 2013 : **797 enfants.**

Nombre de patients inclus au cours des années précédentes et ayant bénéficié en 2013 d'au moins une action du réseau : **203 enfants.**

Nombre de patients sortis entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013 : **114 enfants.**

File active 2013 nombre de patients ayant eu au moins une prise en charge en 2013 : (797 + 203) = **1000 enfants.**

File active au 31/12/2013 [(797 + 203) – 114] = **886 enfants.**

Enfants en attente d'une inclusion (dossier administratif encore à compléter par les familles) : **459 enfants.**

Enfants hors réseau (dossier géré dans son intégralité par la coordinatrice mais décision de non inclusion prise par le médecin réseau) : **7 enfants.**

Enfants en veille (enfants inclus avant 2010, toujours en cours de rééducation mais pour lesquels aucun bilan, consultation ou synthèse n'a été réalisé dans le cadre du réseau) : **1249 enfants.**

Délais moyens d'intervention pour chaque pôle

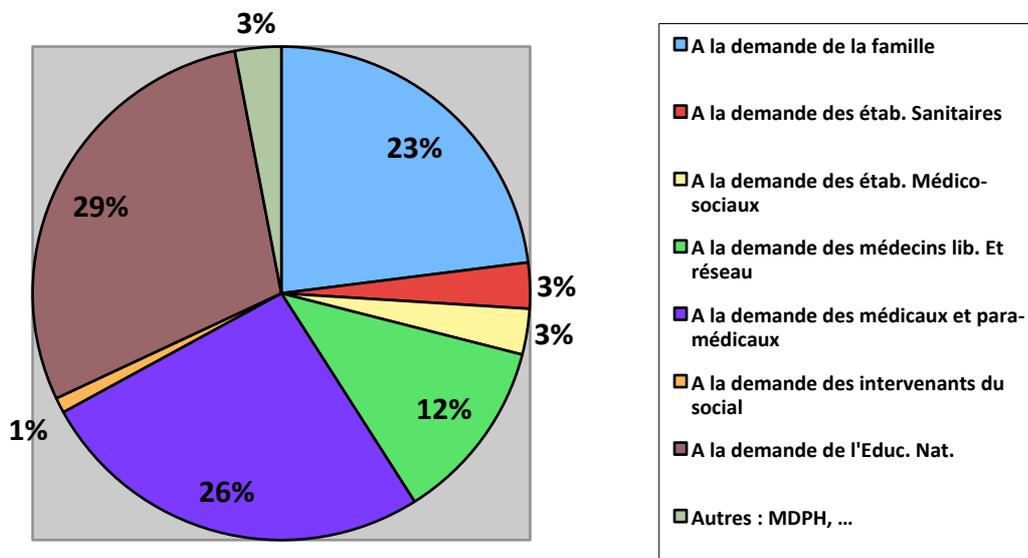
En 2013, le délai moyen d'intervention (entre la date de demande et la date d'inclusion) tous pôles confondus est de **3 mois.** En 2012, il était de 3.5 mois.

Détail par pôle :

- Aix : 4 mois
- Avignon : 2 mois
- Huveaune : 2 mois
- Martigues : 5 mois
- Salon : 2 mois
- Toulon : 3 mois
-

L'objectif fixé lors du CPOM concernant un délai moyen d'intervention inférieur à 6 mois est atteint par tous les pôles.

Origine des demandes d'inclusions



Le Médecin réseau

En 2013, 35 médecins réseau ont sollicité nos services (25 médecins libéraux, 7 médecins hospitaliers, 2 médecins Education nationale et 1 médecin PMI), ils continuent d'évaluer la progression des patients et à être à l'interface de l'enfant, de sa famille, et de l'ensemble des acteurs médicaux, paramédicaux, scolaires, institutionnels et sociaux.

Le médecin réseau reçoit dans un premier temps l'enfant et sa famille à la demande de cette dernière, de l'école ou de l'orthophoniste.

Ces consultations sont rémunérées au tarif normal (ou au tarif spécial s'il y a une passation de l'EDA).

Le médecin renseigne alors le dossier médical et administratif que la coordinatrice lui a adressé au préalable et qui contient les éléments administratifs, les résultats des tests, les orientations et les remédiations proposées, etc...

Il appartient à la famille de fournir tous les éléments qui composeront ce dossier et de prendre contact avec les praticiens qui lui seront indiqués par la Coordinatrice : la famille se doit d'être un partenaire actif dans le suivi de l'enfant.

A la suite de cette première consultation, le Médecin réseau détermine les besoins en terme de soins et d'aménagements, ainsi que le type d'inclusion (Suivi ou UdB) et l'indique sur la Fiche de consultation qu'il transmet à la Coordinatrice.

Concernant les enfants inclus en UdB, le médecin renseigne et valide le PPS, rédigé par la Coordinatrice à l'issu des différents bilans.

- *La synthèse 1 de ce PPS initial permet d'émettre :*
 - Des préconisations thérapeutiques (nombre de séances orthophoniques, suivis psychologiques, rééducation en ergothérapie ou encore consultations orthoptiques, ...).
 - Des préconisations pédagogiques (demande d'AVS, préconisation d'aménagements pour les enseignants, orientation scolaire adaptée,)
 - Des préconisations thérapeutiques (intensification / allègement des prises en charge, ...).

Concernant l'Education nationale : médecins et psychologues scolaires sont invités à participer aux synthèses

Le compte-rendu de ces synthèses (PPS), émit et certifié par le Médecin réseau, leur est transmis systématiquement par la Coordinatrice en vue des Equipes éducatives.

- *La synthèse 2 :*

Elle permet de s'assurer des progrès de la rééducation, de confirmer ou rectifier les préconisations thérapeutiques et pédagogiques, de modifier les prises en charge (intensification / allègement), ou d'acter leur arrêt.

Orientation en fonction de la sévérité :

La principale mission des Médecins réseau est d'orienter chaque enfant vers les professionnels compétents ou les structures adéquates à chaque situation, en lien avec la coordinatrice du Pôle qui a une connaissance poussée des caractéristiques du contexte local.

Il existe 3 cas de figure de prise en charge par le réseau :

Les enfants les plus sévèrement atteints :

Lorsqu'il y a des troubles associés, il est nécessaire de coordonner les actions des praticiens après avoir établi un Bilan en UdB. Le rôle du Médecin Réseau sera alors de suivre l'avancée de sa rééducation et de s'assurer que les liens avec l'école sont effectifs par le biais d'aménagements scolaires ou pour orienter les enfants les plus sévèrement atteints vers une orientation plus adéquate vers une structure spécialisée.

Les enfants moyennement atteints :

Lorsque ces enfants n'ont pas de troubles associés, il est établi une coordination des prises en charge par Résodys.

L'objectif est une reconnaissance du handicap ainsi qu'une proposition d'aménagements pédagogiques.

Le Médecin réseau s'assurera qu'un diagnostic complet a été réalisé.

Soit les troubles psycho-affectifs sont prédominants et une prise en charge psychothérapeutique sera proposée en CMPP, CMP, en libéral ...

Soit les troubles sont de l'ordre du domaine spécifique (dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, trouble hyperactif avec déficit d'attention) et un bilan de chacun des domaines de déficit suspectés doit être effectué.

Dans ce cas, le recueil des informations avec l'autorisation de sa famille est du ressort du réseau de même que la communication de ces informations.

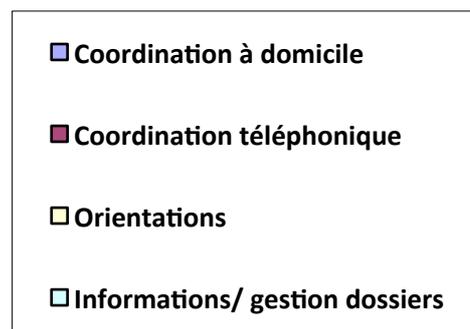
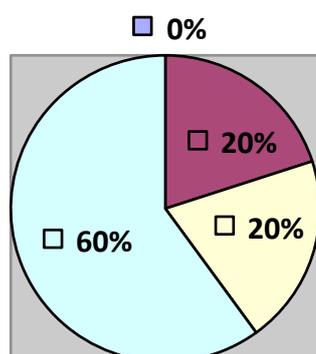
Certains de ces enfants seront scolarisés en milieu spécifique.

Les enfants peu atteints :

Le médecin réseau sera amené à orienter les enfants qui souffrent de troubles légers vers les praticiens libéraux et en particuliers les orthophonistes.

Représentation graphique des différentes modalités d'actions en direction du public :

- coordination à domicile : 0%
- coordination téléphonique : 20%
- orientation : 20%
- Information et gestion des dossiers : 60 %



Nombre de patients adhérant du réseau ayant bénéficié d'un PPS : **217 patients**

- 30 sur Aix
- 43 sur Avignon
- 27 sur Huveaune
- 22 sur Martigues
- 47 sur Salon
- 48 sur Toulon
-

Concernant les patients des UdB, la Coordinatrice prépare un nouveau PPS, 1 an à 18 mois après leur inclusion et la rédaction du premier PPS.

Nombre de médecins réseau ayant participé à l'élaboration et à la validation des PPS : **25 médecins** sur l'ensemble des pôles.

La Formation

Résodys a signé une Convention avec l'association Formadys, Déclarée comme Prestataire de Formation auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sous le N° 93.13.14182.13, elle a en charge la partie Formation de Résodys depuis 2011. Elle bénéficie également d'un agrément du Fond d'Assurance Formation de la Profession Médicale (FAF-PM) en tant qu'organisme formateur depuis 2012.

Elle a pour objet « la conception, la réalisation, l'organisation, la diffusion et l'édition de toutes actions de formation à l'intention des médecins libéraux et autres professionnels du domaine de l'enseignement, dans le domaine des troubles cognitifs, des troubles des apprentissage, et toute autre matière pouvant être utile à ces professionnels dans l'exercice de leur profession. »

Formation des Médecins réseau :

En 2013, 4 journées de formation, ouvertes ou réservées aux médecins réseau :

- 4^e Journée Scientifique du CERTA le 17 mai 2013
- Séminaire Printemps, le 18 mai 2013
- « Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité » le 22 juin 13
- En partenariat avec l'UREMEC : Etude de dossiers Troubles d'apprentissage : Stratégies mises en place et difficultés rencontrées, le 14 Septembre 2013
- « Dyspraxie » le 7 décembre 2013

Journée scientifique Résodys – CERTA : « Panorama actuel des Troubles d'Apprentissage : de la théorie à la remédiation ». Journée de formation Portes ouvertes. 17 Mai 2013 Faculté de Médecine Nord, Marseille.

270 participants (dont 205 professionnels de santé)

« Les troubles de l'acquisition du langage, des coordinations et les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, sont des conditions (..) reconnues dans le DSM-V, et volontiers rapprochées des troubles des apprentissage, par leur fréquente co occurrence avec ces derniers. En une quinzaine d'années, la problématique des troubles de l'apprentissage et du langage est ainsi devenue un domaine majeur de la recherche dans divers disciplines : psychologie cognitive, neurosciences, neuropsychologie, science du langage, sciences de l'Education, »

Séminaire de printemps : « La démarche neuropsychologique dans les Troubles d'apprentissage » : Ateliers de travail. 18 Mai 2013. Cité des Associations, Marseille.

36 participants

« Devant le succès de ses Universités d'Eté, Résodys a décidé de profiter du passage à Marseille de Mme Francine LUSSIER pour organiser une session exceptionnelle de formation d'une journée, selon la formule qui a été plébiscitée par les participants aux précédentes sessions : une matinée de cas cliniques discutés en ateliers autour d'animatrices spécialisées et restitution du travail des ateliers en fin de matinée auprès de

l'expert(e); l'après-midi, présentation de vidéos et conférence de clôture par l'expert. Le thème choisi est centré sur la prise en charge des troubles des fonctions attentionnelles et métacognitives, avec présentation détaillée d'une méthode mise au point par Mme Lussier, le PIFAM (programme d'intervention sur les fonctions attentionnelles et métacognitives) dans diverses pathologies pouvant toucher l'enfant et l'adolescent. »

En partenariat avec l'Association Mélodys : « Apprendre la musique aux dyslexiques » : Séminaire régional. 10 et 11 Mai 2013. Montélimar

21 participants (dont 10 professionnels de santé).

« ...Utiliser la musique comme un complément de la rééducation, tout en apprenant un instrument ; une technique qui devrait s'imposer comme un complément indispensable à la prise en charge d'une grande partie des enfants « dys »»

Les Points Ecoute Dys

Le réseau s'organise autour des six pôles de proximité qui reposent essentiellement sur le travail des coordinatrices. Quatre de ces pôles sont situés dans les Bouches du Rhône : Martigues-Etang de Berre, Salon de Provence, Aix en Provence, Marseille-Huveaune.

Les coordinatrices jouent un rôle essentiel dans le dispositif qui comprend **4 axes** :

- Les contacts téléphoniques journaliers avec les familles et avec les professionnels de l'Education Nationale.
- La coordination des professionnels qui réalisent les bilans.
- L'organisation des bilans multidisciplinaires.
- La tenue administrative du dossier Patient.

Une part importante de l'action des coordinatrices est de répondre aux demandes d'information et de renseignements concernant les troubles d'apprentissage et aux possibilités de prise en charge sur leur secteur géographique.

C'est cette spécificité des Points Ecoute DYS qui motive chaque année, depuis 2008 la demande de subvention de Résodys au Conseil Général des Bouche du Rhône. En effet, la subvention du Conseil Général permet d'augmenter le temps de travail des coordinatrices des Bouches du Rhône (pour celles qui sont à 3/4 temps) d'un 1/4 supplémentaire, ce qui leur permet d'accorder aux parents et aux professionnels en difficulté, un temps d'écoute et une réponse de proximité adaptée à leurs besoins.

Les principaux motifs d'appels auprès des coordinatrices de ces 4 pôles sont les suivants :

- **Parents** en difficulté face aux problèmes scolaires de leurs enfants et en demande quant aux possibilités de prise en charge et d'aménagements en milieu scolaire,
- **Professionnels de santé scolaires** et **enseignants** qui recherchent des solutions aux problématiques spécifiques rencontrées dans leur pratique,
- **Professionnels de santé** qui cherchent la meilleure orientation pour leurs patients au niveau médical et scolaire et souhaitent les diriger vers des professionnels et partenaires appropriés (CHU, établissements spécialisés, professionnels libéraux, Unités de Bilans de Résodys,...)
- Les différents parcours en amont et en aval de la **M.D.P.H.** ; dossiers de demande d'aide, identification des enseignants référents, renseignements sur les classes spécialisée.

Le dispositif comporte donc plusieurs volets : écoute, information, orientation.

La création des Points Ecoute dys a été annoncée lors d'une réunion de professionnels en 2008 au Conseil Général 13 par le biais de la revue « Accents 13 » et par la large diffusion d'une plaquette d'information.

Subvention Point Ecoute Dys 2013	11 500 €
----------------------------------	----------

Depuis 2013, la Ville de Marseille participe également au fonctionnement du Point Ecoute sur le secteur Marseille, Aubagne, La Ciotat.

Subvention fonctionnement Point Ecoute Dys 2013	15 000 €
--	----------

Six pour dys

Le partenariat entre Résodys et l'Education nationale a permis de développer une qualité d'échange entre les professionnels de santé et ceux de l'éducation et d'élaborer des outils de repérage innovants.

Le programme « 6 pour dys » permet aux enfants scolarisés dans les Académies d'Aix-Marseille et de Nice, atteints de troubles d'apprentissage, de bénéficier d'un repérage précoce de ces troubles, et donc une prise en charge efficace et adaptée. L'accès au soin s'en trouve ainsi amélioré et le spectre de l'illettrisme recule encore.

Cet outil permet à l'enseignant de proposer à sa classe différents tests, de repérer les élèves qui auraient échoués lors de cette passation. Les dossiers de ces élèves sont ensuite analysés par une équipe de référence, constituée selon le cas du psychologue ou médecin scolaire, de membres du RASED et d'enseignants.

Les élèves ainsi repérés bénéficient alors d'une consultation avec un praticien de Résodys qui analysera leur parcours rééducatif alors que parallèlement, les travailleurs sociaux du Projet de Réussite Educative (PRE) se chargeront de l'analyse de leur situation sociale et familiale.

Les prises en charge seront alors adaptées à chaque patient et les mesures les plus pertinentes proposées à sa famille : choix de l'orthophoniste, aide à l'obtention d'aide financière (AEEH, ..) orientation vers les suivis psychothérapeutiques le cas échéant (CMP, CMPP).

Pour l'année 2013, la passation du test EDA (batterie de référence faisant suite à REPER-CE1) s'est déroulée tout au long du mois de janvier. Par la suite, une réunion de synthèse a été organisée le 10 avril dans le département du Var à Brignoles. Pour finir, une réunion de « retour » s'est tenue à Nice le 15 mai. Cette action n'est pas reconduite pour l'année 2014 par l'ARS.

Subvention Six pour Dys 2013	12 000 €
------------------------------	----------

Le Programme de Réussite Educative « PRE »

L'enfant dyslexique, l'école, sa famille, le PRE a pour vocation de repérer et d'accompagner les enfants et leur famille dans le parcours de soins.

La question du suivi des Dys dans des milieux socialement défavorisés a été jusqu'ici très peu considéré alors qu'elle constitue un élément capital pour toute démarche de prévention, de diagnostic et de prise en charge de ces enfants.

Les troubles d'apprentissage, et en particulier la dyslexie, commencent à être largement pris en compte, tant du point de vue médical que scolaire.

Depuis que leurs mécanismes neurobiologiques et l'intrication de ces derniers avec les facteurs psychosociaux ont été mieux compris, les méthodes de rééducation de même que les modes d'accompagnement scolaire deviennent à la fois plus efficaces et plus largement répandus tant dans le public que parmi les enseignants.

Toutefois, une grande partie de la population ne bénéficie pas pleinement de ces progrès, soit parce que le trouble est méconnu, ou pour une raison ou une autre, n'a pas été diagnostiqué, soit parce que des éléments d'ordre sociaux culturels freinent l'accès de l'enfant aux soins et/ou à l'accompagnement scolaire spécifiques dont il devrait pouvoir bénéficier.

Ces enfants, souvent en échec scolaire profond, sont en grande souffrance psychique.

L'action de Résodys, qui s'inscrit dans le cadre du Programme de Réussite Educative, a pour objectif d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement médical et scolaire de certains enfants, pour qui la dimension sociale amplifie les conséquences du handicap liés aux troubles dys.

Du point de vue méthodologique, l'action consiste dans un premier temps à apporter l'aide nécessaire pour repérer les troubles de l'apprentissage chez des enfants en échec scolaire. Un bilan neuropsychologique est effectué par la neuropsychologue de Résodys dans les locaux de Résodys Toulon Var, puis les stratégies de prise en charge les plus adéquates sont proposées aux équipes pédagogiques ainsi que des recommandations concernant les adaptations pédagogiques, la prise en charge rééducative et /ou la recherche d'un accompagnement social le cas échéant.

Concernant les rééducations (orthophonique ou non), l'établissement pourra solliciter l'équipe de bilans de Résodys, soit pour une inclusion de l'enfant, soit pour une aide à l'orientation vers un praticien ou un établissement de droit commun.

Le partenariat de Résodys avec le PRE est axé principalement sur le repérage et la prise en charge d'enfants qui en raison de leur environnement social, n'avaient pas accès aux structures de droits communs.

En précisant le diagnostic avec un bilan neuropsychologique, nous avons expérimenté de manière convaincante l'intérêt de cette action qui est depuis lors renouvelée d'année en année.

Il nous paraît important de prévenir de cette façon l'illettrisme, en favorisant au mieux la réussite scolaire chez des enfants pour qui l'échec scolaire était attribué à d'autres facteurs que ceux liés aux troubles d'apprentissage.

En effet, l'échec scolaire croissant peut aboutir à l'exclusion scolaire et sociale des enfants qui ont toutes les compétences intellectuelles pour réussir.

Actuellement, Résodys travaille en partenariat avec les PRE des Villes de la Seyne sur Mer et Toulon dans le Var.

Un partenariat avec le PRE de Miramas et de Marseille 14^e devrait voir le jour en 2014.

Subvention 2012	Montant en €	Nombre d'Enfants pris en charge
PRE La Seyne-sur-Mer	7 500	10
PRE La Garde	740 par prise en charge	1
PRE Toulon	14 000	14
PRE Marseille 14e Adt	Projet en cours	

L'Éducation nationale

Après la signature en Septembre 2006 d'une Convention Cadre avec l'Inspection Académique d'Aix-Marseille, Résodys resserre encore ses liens avec l'Éducation nationale en Juin 2013 en signant Convention Cadre, cette fois –ci avec le Rectorat de Nice, afin de :

- Etudier des cas à la demande des ASH et déterminer les besoins des élèves en matière d'orientation et d'aménagements scolaires adaptés.
- Organiser des Conférences sur les Troubles spécifiques d'apprentissage organisées par les différents Rectorats de l'Académie d'Aix Marseille (Gap, Avignon, ..)
- Organiser la Formation des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre du Plan Académique de formation de l'IA 13 (médecins et psychologues scolaires, enseignants, AVS, ..)